

Je vous invite à donner des ordres, pour que cette inscription soit faite sur les prochains contrôles avec beaucoup de soin et seulement sur le vu des pièces justificatives.

Recevez, etc.

Pour le Ministre et par son ordre,

Le général Directeur.

Signé : DE CISSEY.

N° 49. — DÉPÊCHE DU MINISTRE, en date du 28 juin 1860 (Affaires militaires et maritimes, — 3^e bureau), au sujet de la rédaction et de l'envoi en France des projets de budgets du matériel de l'Artillerie et du Génie.

Paris, le 28 juin 1860.

MONSIEUR LE COMMANDANT, Une circulaire en date du 23 février 1853, rappelée par deux autres circulaires des 23 février 1855 et 10 janvier 1859, a prescrit aux Administrations coloniales d'envoyer en France les projets de budgets du matériel de l'Artillerie et du Génie, à une époque telle, qu'ils puissent parvenir, au plus tard, dans le courant du mois d'octobre de l'année antérieure à celle qui précède l'Exercice pour lequel ils sont dressés, c'est-à-dire au moins 15 mois avant l'année à laquelle ils se rapportent.

J'ai, de nouveau, à constater que plusieurs Administrations coloniales ont perdu de vue ces recommandations et que quelques-unes d'entr'elles ont envoyé des projets de budgets incomplets.

Je vous prie de donner des ordres afin qu'à l'avenir les projets de budgets, dressés séparément pour chacun des deux services de l'Artillerie et du Génie, me soient envoyés sous le timbre de la présente dépêche, de manière à ce qu'ils parviennent en France à l'époque indiquée ci-dessus. Vous voudrez bien appeler l'attention de MM. les chefs de l'Artillerie et du Génie sur la nécessité de fournir tous les renseignements propres à m'éclairer sur les besoins des services qui leur sont confiés, ainsi qu'une répartition, aussi détaillée que possible, des sommes demandées.

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies.

Signé : Cte. P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.